

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 07/195 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE HABILITANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A SIGNER ET EXECUTER LES MARCHES RELATIFS AUX TRAVAUX DE REFECTION ET DE REMISE A NIVEAU DE LA VOIRIE DES FORETS TERRITORIALES DE CORSE

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2007

L'An deux mille sept et le vingt-six septembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELI Corinne, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CECCALDI Pierre-Philippe, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothée, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI-VERSINI Etienne, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, SISCO Henri, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
M. CHAUBON Pierre à Mme FILIPPI Geneviève
Mme DELHOM Marielle à M. OTTAVI Antoine
M. GALLETTI José à M. MONDOLONI Jean-Martin
Mme GUERRINI Christine à Mme GORI Christiane
M. MARCHIONI François-Xavier à Mme ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme NATALI Anne-Marie
Mme RICCI Annie à Mme BIANCARELLI Gaby



Mme SCIARETTI Véronique à Mme PROSPERI Rose-Marie.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** la délibération n° 06/020 AC de l'Assemblée de Corse du 23 mars 2006 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2006,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES AVIS** de la Commission du Développement Economique,

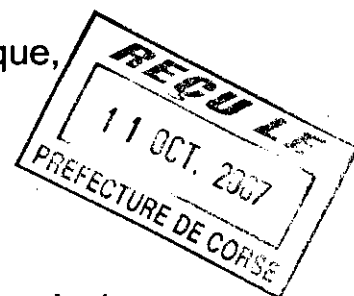
APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter les marchés relatifs aux travaux de réfection et remise à niveau des pistes des forêts territoriales de Corse :

- Pour le secteur FT Coti-Chiavari avec l'entreprise Jean MALANDRI pour un montant de 81 950 € HT.

- Pour le secteur FT Ospedale avec la SARL LG MILANINI BTP pour un montant de 47 725 € HT.



- Pour le secteur FT Fium'orbo avec la SARL ROSSINI pour un montant de 84 176 € HT.

- Pour le secteur FT Aitone avec la SARL Corse Foration Minage pour un montant de 98 710 € HT.

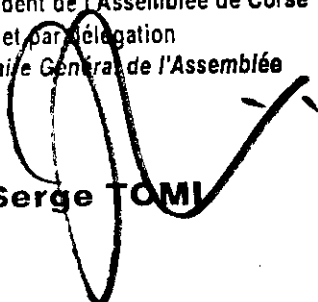
- Pour le secteur FT Vizzavona avec l'entreprise Jean MALANDRI pour un montant de 15 230 € HT.

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

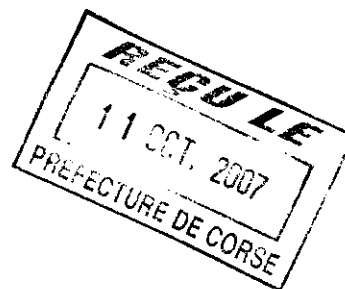
AJACCIO, le 26 septembre 2007

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée


Serge TOMI

Le Président de l'Assemblée de Corse,


Camille de ROCCA SERRA



ANNEXE

RECUEIL
11 OCT. 2007
PRÉFECTURE DE CORSE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Objet : Travaux de réfection et de remise à niveau de la voirie des forêts territoriales de Corse

I - OBJET DU MARCHÉ

La Collectivité Territoriale de Corse a confié à l'ONF, au terme d'une procédure de mise en concurrence, la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection généralisée des dessertes forestières et opération DFCl en forêt territoriales.

Dans ce cadre, l'ONF a élaboré un programme de travaux qu'il s'agit de mettre en œuvre.

Il revient à la Collectivité Territoriale de Corse, maître d'ouvrage, de conduire la procédure de mise en concurrence pour la réalisation desdits travaux.

Le marché comprenait initialement sept lots se répartissant sur les différents massifs forestiers de la Collectivité Territoriale de Corse.

La consultation lancée par avis d'appel public à la concurrence le 21 juillet 2006 s'est révélée en partie infructueuse. Un seul lot a été attribué sur le secteur Bonifato par la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 3 octobre 2006.

La Commission d'appel d'offres a décidé de relancer la procédure de consultation selon la procédure du marché négocié avec publicité et mise en concurrence pour le lot 6 (secteur Coscione) et selon la procédure du marché négocié sans publicité mais avec mise en concurrence pour les autres lots (secteurs Chiavari, Ospedale, Fium'orbo, Aitone et Vizzavona).

C'est cette dernière procédure qui vous est ici présentée.

II - FORME DU MARCHÉ

Marché à bons de commande.

Allotissement.

Le marché comporte 5 lots séparés qui se définissent, se localisent et ont été estimés comme suit :

N° du lot	Forêts territoriales - Territoires communaux	Montant minimum commande annuelle HT	Montant maximum commande annuelle HT
1	Chiavari (Coti Chiavari et Pietrosella); Pineta (Bastelica et Frasseto); Vero (Vero et Azzana); Punteniello (Ciamanacce et Tasso); Santa Maria Sicche (Santa Maria Sicche et Bastelica); Libio (Guagno, Murzo, Poggiolo et	38 000 €	100 000 €

	Rosazia); Lonca (Evisa); Piana (Piana); sabineto (Serriera).		
2	FT Ospédale (Conca, Lecci, Porto Vecchio, Zonza & San Gavino di Carbini); Zonza (Conca & Zonza), Valdo Grosso (Ste Lucie de Tallano), Bavella-Sambucu (Conca, Quenza, Sari-Solenzara & Zonza), Fontanaccia (Monaccia d'Aullène)	26 000 €	72 000 €
4	FT Fiumorbu (Isolaccio, Serra & San Gavino di Fium'Orbo); Tova (Chisa & Solaro), Pietrapiana (Isolaccio di Fium'Orbo & Poggio di Nazza), Marmano (Ghisoni & Palneca)	38 000 €	104 000 €
5	FT Aitone (Cristinacce & Evisa); Tavignano-Melu (Calacuccia, Corscia & Corte); Valduniellu (Albertacce)	46 000 €	125 000€
7	FT Vizzavona (Vivario), Rospa-Sorba (Ghisoni, Muracciole, Noceta, Pietroso, Rospigliani & Vezzani), Tavignano-Forca (Casamaccioli, Corte & Soveria)	7 000 €	25 000 €

III - PROCEDURE DE CONSULTATION

Il s'agit d'un marché négocié sans publicité mais avec mise en concurrence - article 35 du Code des Marchés Publics.

IV - DUREE DU MARCHE

Un an, renouvelable trois fois.

V - PRIX DU MARCHE

Le prix des travaux à réaliser est calculé par application des prix unitaires dont le libellé est fourni au bordereau des prix unitaires, pièce du marché.

Le prix est réputé comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des travaux ainsi que toutes les sujétions d'exécution.

Le marché est conclu à prix ferme, actualisable.

V - IMPUTATION BUDGETAIRE

Le marché sera imputé au chapitre 909 - Fonction 93 - Article 2128 - programme 24126 de la section d'investissement du budget primitif 2006 de la Collectivité Territoriale de Corse.

VI - CRITERES DE JUGEMENT

- Valeur technique de la prestation - 50 % (moyens matériels et humains prévus sur le chantier, délai de mise en œuvre des prestations dès commande - réactivité)
- Prix - 50 %

VII - DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

1. **Date d'engagement de la procédure de consultation des 11 candidats ayant présenté une offre lors de la consultation initiale par lettres de consultation : 2 avril 2007**
2. **Date limite de remise des offres : 25 avril 2007 à 16 h 00**
3. **Offres déposées :**

7 offres ont été déposées sur support papier, aucune sur la plateforme de dématérialisation.

Enregistrement des offres lot par lot :

Lot 1 : Secteur FT Chiavari - estimé à 80 503 € HT

CANDIDAT(S)	MONTANT DE L'OFFRE HT Avant négociation	MONTANT DE L'OFFRE HT Après négociation
Entreprise Jean MALANDRI (Tavera)	82 300 €	81 950 €
SARROLA TP (Sarrola-Carcopino)	82 158 €	82 108 €
Corse Construction TP (Levie)	117 539 €	117 539 €

Lot 2 : Secteur FT Ospedale - estimé à 73 057 € HT

CANDIDAT(S)	MONTANT DE L'OFFRE HT Avant négociation	MONTANT DE L'OFFRE HT Après négociation
SARL LG MILANI BTP (Porto-Vecchio)	47 725 €	47 725 €
SA AGOSTINI et Cie. (Porto-Vecchio)	49 749 €	49 749 €
Corse Construction TP (Levie)	94 529 €	94 529 €

Lot 4 : Secteur FT Fium'Orbo - estimé à 113 508 € HT

CANDIDATS	MONTANT DE L'OFFRE HT Avant négociation	MONTANT DE L'OFFRE HT Après négociation
SARL ROSSINI et fils (San Gavino di Fium'orbo)	117 707 €	84 176 €
SA Corse Foration Minage (Corte)	84 740 €	84 240 €

Lot 5 : Secteur FT Aitone - estimé à 117 996 € HT

CANDIDATS	MONTANT DE L'OFFRE HT Avant négociation	MONTANT DE L'OFFRE HT Après négociation
SA Corse Foration Minage (Corte)	98 710 €	98 360 €

Lot 7 : Secteur FT Vizzavona - estimé à 14 300 € HT

CANDIDATS	MONTANT DE L'OFFRE HT Avant négociation	MONTANT DE L'OFFRE HT Après négociation
Entreprise Jean MALANDRI (Tavera)	20 140 €	15 230 €

VIII - PHASE DE NEGOCIATION

Conformément aux articles 65 et suivants du code des marchés publics, il a été procédé à une phase de négociation, dans les formes prévues à l'article 4 du règlement de la consultation.

L'ensemble des entreprises soumissionnaires ont été consultées. Il s'agissait d'apporter quelques précisions au niveau technique et délais à la marge, ainsi que de consentir un effort sur des prix ciblés du bordereau unitaire.

4 entreprises ont fait de nouvelles propositions - Entreprise Jean MALANDRI, SARL ROSSINI et fils, entreprise SARROLA TP et SARL Corse Foration Minage - modifiant leur prix initial.

IX - ANALYSE DES OFFRES

Les offres ont été analysées au regard des éléments indiqués au règlement de consultation et repris au point VI 2° (critères de jugement des offres).

Lot n° 1 - Secteur FT Chiavari - estimé à 80 503 € HT pour la 1^{ère} année

Candidats	Prix € HT 50 %	Valeur Technique - moyens, procédés 25 %	Valeur Technique - réactivité 25 %	Total	Classement
Entreprise MALANDRI Jean (Tavera)	81 950 € 3	3	24 h à 8 jours 3	6	1
SARROLA TP (Sarrola- Carcopino)	82 108 € 3	3	2 semaines 3	6	1
Corse Construction TP (Levie)	117 539 € 1	1	0	1,5	2

➤ L'entreprise Corse Construction TP ne précise pas son délai de réactivité bien qu'il ait été demandé au niveau de l'offre, puis de la négociation. C'est pourquoi elle obtient une note de 0 pour ce sous-critère.

Elle obtient la plus mauvaise note de 1 au niveau valeur technique en général car cette entreprise est titulaire de deux chantiers forestiers pour la CTC, sur lesquels elle a beaucoup de retard et s'est déjà vu attribuer des pénalités.

Au niveau prix, elle est bien au-dessus de l'estimation de l'ONF (46 %) et des deux autres candidats. De plus, elle n'a pas participé à la négociation. Elle obtient pour ce critère la plus mauvaise note, soit 1.

➤ L'entreprise SARROLA TP fournit un dossier conforme au cahier des charges et de bonne qualité, son délai de réactivité est conforme aux besoins ; c'est pourquoi elle obtient la note maximum de 3 aux deux éléments. Son prix est conforme à l'estimation et l'entreprise a fait un effort sur le prix lors de la négociation. Elle obtient la note maximum de 3.

➤ L'entreprise MALANDRI Jean fournit également un dossier technique conforme au cahier des charges et de bonne qualité. Son délai de réactivité est conforme aux besoins. L'entreprise propose en outre une réactivité en cas d'urgence. Elle obtient la note maximale de 3 pour la valeur technique.

Son prix est conforme à l'estimation et l'entreprise Malandri a fait un effort sur le prix lors de la négociation. Elle obtient la note maximum de 3 pour le critère prix.

Lot n° 2 - Secteur FT Ospedale - estimé à 73 057 € HT pour la 1^{ère} année

Candidats	Prix € HT 50 %	Valeur Technique - moyens, procédés 25 %	Valeur Technique - réactivité 25 %	Total	Classement
SARL LG MILANINI BTP (Porto Vecchio)	47 725 € 3	3	48 h 3	6	1
SA AGOSTINI et Cie (Porto- Vecchio)	49 749 € 3	3	4 jours 3	6	1
Corse Construction TP (Levie)	94 529 € 1	1	0	1,5	2

Aucune des entreprises n'a pris part à la négociation pour ce lot.

➤ La SARL MILANI BTP et la SA AGOSTINI proposent des moyens humains et matériels équivalents et satisfaisants. Les délais de réactivité sont très proches et conformes aux besoins. Elles obtiennent toutes deux la note maximale de 3 pour le critère technique.

Ces entreprises proposent toutes deux un prix inférieur à l'estimation ONF. Leurs prix ne présentent que 2 000 € d'écart. Elles sont toutes les deux notées 3 pour le prix.

➤ L'entreprise Corse Construction TP est notée de manière identique au lot précédent et pour les mêmes raisons : absence de délais de réactivité, difficultés rencontrées avec cette entreprise, prix supérieur à l'estimation ONF et aux autres candidats.

Lot n° 4 - Secteur FT Fium'orbo - estimé à 113 508 € HT pour la 1^{ère} année

Candidats	Prix € HT	Valeur Technique - moyens, procédés	Valeur Technique - réactivité	Total	Classement
SARL ROSSINI et fils (San Gavino di Fium'orbo)	84 176 € 2	2	4 jours 2	4	1
SA Corse Foration Minage (Corte)	84 240 €		48 h à 6 jours	4	1

	2	2	2		
--	---	---	---	--	--

➤ La SARL CFM et la SARL ROSSINI proposent des moyens techniques et un délai de réactivité conformes au cahier des charges et équivalents. Leur est attribuée la note maximale de 2 pour le critère technique.

Leurs prix sont quasi-identiques et inférieurs à l'estimation ONF. Les deux entreprises ont par ailleurs consenti un effort de prix lors de la négociation, notamment la SARL Rossini mais également CFM. La note maximale de 2 leur est attribuée.

Lot n° 5 - Secteur FT Aitone - estimé à 117 996 € HT pour la 1^{ère} année

Candidats	Prix € HT	Valeur Technique - moyens, procédés	Valeur Technique - réactivité	Total	Classement
SARL Corse Foration Minage (Corte)	98 710 € 1	1	48 h à 6 jours 1	2	1

➤ La SARL CFM présente un mémoire technique de qualité et conforme au cahier des charges tant en ce qui concerne les moyens que la réactivité. La note maximale de 1 lui est attribuée.

En ce qui concerne le prix, la SARL CFM propose un prix inférieur à l'estimation de l'ONF et a consenti un effort supplémentaire lors de la phase de négociation.

Son offre est jugée satisfaisante.

Lot n° 7 - Secteur FT Vizzavona - estimé à 14 300 € HT pour la 1^{ère} année

Candidats	Prix € HT	Valeur Technique - moyens, procédés	Valeur Technique - réactivité	Total	Classement
Entreprise MALANDRI Jean (Tavera)	15 230 € 1	1	24 h à 5 jours 1	2	1

➤ L'entreprise MALANDRI fournit un mémoire technique de qualité et conforme au cahier des charges du point de vue de la réactivité et des moyens. La note maximale de 1 lui est attribuée au critère technique.

En ce qui concerne son prix, il est légèrement supérieur à l'estimation mais l'entreprise a fait un effort lors de la phase de négociation.

Son offre est jugée satisfaisante.

X - DECISION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie sous ma présidence de Monsieur le Conseiller Exécutif Jean-Claude BONACCORSI le mercredi 4 juillet 2007 et a décidé d'attribuer les lots comme suit :

- LOT 1 à l'entreprise Jean MALNDRI pour un montant de 81 950 € HT.
- LOT 2 à la SARL LG MILANINI BTP pour un montant de 47 725 € HT.
- LOT 4 à la SARL ROSSINI et Fils pour un montant de 84 176 € HT.
- LOT 5 à la SARL Corse Foration Minage pour un montant de 98 710 € HT.
- LOT 7 à l'entreprise Jean MALANDRI pour un montant de 15 230 € HT.

Confère procès verbal ci-joint.

XI - CONCLUSION

Il vous est proposé d'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter les marchés relatifs aux travaux de réfection et remise à niveau des pistes des forêts territoriales de Corse :

- ***Dans le secteur FT Coti Chiavari avec l'entreprise Jean MALANDRI pour un montant de 81 950 € HT.***
- ***Dans le secteur FT Ospedale avec la SARL LG MILANINI BTP pour un montant de 47 725 € HT.***
- ***Dans le secteur FT Fium'orbo avec la SARL ROSSINI pour un montant de 84 176 € HT.***
- ***Dans le secteur FT Aitone avec la SARL Corse Foration Minage pour un montant de 98 710 € HT.***
- ***Dans le secteur FT Vizzavona avec l'entreprise Jean MALANDRI pour un montant de 15 230 € HT.***

